

AZAHAR DE NARANJAS BIO 100 g

SAV27.TUBE / 100G



DESCRIPTION

Origine usuelle	Mélangé en Allemagne
Noms communs	ORANGE FRINGANTE BIO
Description référence	Mélange vrac en tube de 100g - Taille de coupe : Coupe infusettes (5 à 10 mm) - Goût : orange - Couleur de l'infusion : rouge

QUALITÉ

Composition	Morceaux de pomme BIO, pétales d'hibiscus BIO, écorces d'églaïtier BIO, écorces d'orange BIO (10%), morceaux de gingembre BIO, citronnelle BIO, arôme naturel d'orange, pétales de souci BIO, morceaux d'ananas BIO
Plan de contrôle analytique	- Contrôle botanique (macroscopique et organoleptique) - Microbiologie selon la catégorie A de la Pharmacopée Européenne - Contaminants (métaux lourds, HAP, mycotoxines, alcaloïdes) selon le règlement (UE) n°2023/915 - Pesticides selon le règlement le règlement (CE) n°396/2005

UTILISATION

Mode d'emploi	Utiliser de l'eau frémissante (90-95°C) et laissez infuser pendant au moins cinq minutes (adapter la durée selon les goûts).
----------------------	--

Informations complémentaires	Retrouvez l'ensemble de nos attestations et certificats qualité en ligne via le lien ci-dessous, directement accessible depuis notre site internet : https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/23-documents-qualite
-------------------------------------	---

Allergènes	Nous garantissons que la formule ne contient que les ingrédients indiqués dans la recette. La contamination croisée liée au processus peut être présente malgré un nettoyage soigneux. Dans le cadre du système de gestion de la qualité, des précautions et des instructions ont été prises pour prévenir de la contamination croisée.
-------------------	---

INFORMATION

Conditionnement	Tube Kraft
------------------------	------------

Conservation	Date de Durabilité Minimale (DDM) : 3 ans Conserver à l'abri de la lumière directe, à une température inférieure ou égale à 20°C, à l'abri de l'humidité, à l'abri de tous les nuisibles potentiels, dans un récipient adéquat (kraft idéal).
---------------------	--

Informations nutritionnelles	Conformément au Règlement (UE) n°1169/2011, les plantes et épices, en tant que produits non transformés ou simplement transformés (notamment séchés), sont exemptées de l'obligation d'étiquetage nutritionnel, sauf disposition spécifique contraire.
-------------------------------------	--

Poids net	100 grammes
------------------	-------------

NOTIFICATION

Notification	Nous vous invitons à consulter les bulletins d'analyses via ce lien ci-après : https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/11-bulletins
---------------------	--